

QUALITÉ DE L'AIR

2019 : joie, santé et bon'air

Commençons par une bonne nouvelle en ce début d'année, la qualité de l'air en France s'est améliorée sur la période 2000-2017.

La qualité de l'air fait aujourd'hui partie des sujets à enjeu pour notre société, impliquant tous les secteurs d'activités, dont l'agriculture. Au cœur de cet enjeu pour le secteur agricole : l'azote. Mais de quoi parle-t-on plus exactement ?

La qualité de l'air, tous concernés

La pollution de l'air s'explique par les rejets de gaz et des particules directement dans l'atmosphère par les activités humaines, telles que les transports, l'industrie, le chauffage résidentiel ou l'agriculture, mais également par des phénomènes naturels comme les éruptions volcaniques, les feux de forêts, etc. Bonne nouvelle, ces émissions ont globalement baissé avec toutefois de grandes disparités selon les polluants et leurs origines (1). Sur la période 2000-2017, les émissions de particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) et de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM2,5) ont diminué respectivement de



Épandage de fumier (photo : Chambres d'agriculture).

41 et 48 %. Ces particules sont nocives pour la santé ; plus elles sont fines, plus elles vont causer des problèmes de santé en se logeant «au fond de nos poumons». Cette tendance à la baisse s'explique par des progrès réalisés dans tous les secteurs d'activité. Citons par exemple, l'amélioration des performances des installations de chauffage au bois. En ce qui concerne le secteur agricole, les émissions d'ammoniac (NH₃), composé gazeux azoté et précurseur de particules, qui proviennent en majorité de l'agriculture (épandage de fertilisants organiques et minéraux, et stockage d'effluents d'élevage), ont eu plutôt tendance à rester stables sur cette même période.

L'azote au cœur des systèmes

Intégrer la qualité de l'air dans les réflexions relatives à son système agricole peut se traduire par

la mise en œuvre de pratiques permettant de garder l'azote dans son système. En effet, l'optimisation de ses apports azotés permet de limiter les émissions d'ammoniac dans l'air.

Des pistes de pratiques...

Lors des épandages de matières organiques, ceux-ci peuvent générer des pertes d'azote sous forme d'ammoniac. Connaître la composition azotée de son effluent peut permettre de limi-

ter ces pertes. Un lisier, d'après les références locales (2), est composé de 47 % d'azote sous forme minérale et 53 % sous forme organique. Un fumier frais quant à lui, est composé de 14 % d'azote sous forme minérale, le reste sous forme organique. C'est la partie sous forme minérale qui est sujette à la volatilisation de l'azote.

Ainsi, lors de l'épandage d'un fumier frais, au contact de l'air, il est possible de perdre jusqu'à 20 unités d'azote sur un apport de 30 t/ha. Pour limiter ces pertes, une solution consiste à enfouir son apport, le plus rapidement possible, au plus tard dans les 24 heures, ce qui peut être difficile à mettre en œuvre d'un point de vue de l'organisation de chantier.

Pour les effluents liquides, qui sont plus sensibles à la volatilisation de l'azote, il existe du matériel spécifique tels que les pendillards ou les enfouisseurs. Ils peuvent éviter de perdre jusqu'à 25 à 33 unités d'azote par hectare pour un apport de 30 m³ de lisier de bovins (2) par rapport à un épandage par buse palette. Ils nécessitent cependant un investissement supplémentaire. Des aides financières sont ponctuelle-

ment disponibles, notamment dans le cadre des PCAE (financements

ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, et Agences de l'eau), se renseigner auprès de son conseiller en Chambre départementale.

D'autres pratiques permettent de limiter les pertes d'azote dans l'air, telles que le choix du type d'engrais minéraux, les couvertures de fosses, l'intégration de légumineuses dans la rotation, etc. Des informations plus détaillées sont disponibles sous forme de fiches pratiques (voir encadré PROSP'AIR).

Laetitia PRÉVOST
CRA Grand Est

(1) Rapport sur le bilan de la qualité de l'air extérieur en France publié fin 2018, par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

(2) Fumiers et lisiers : composition et valorisation sur cultures en Lorraine.



PROSP'AIR

Des fiches pratiques pour garder l'azote dans son système

On connaît aujourd'hui les pratiques susceptibles d'atténuer les émissions de particules fines et d'ammoniac. Mais comment passer de la connaissance à l'action concrète au sein d'une exploitation ? C'est à cette question qu'ont tenté de répondre les partenaires du projet PROSP'AIR (la Chambre régionale d'agriculture Grand Est [CRA GE], la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, ATMO Grand Est, la Multipole sud Lorraine, et l'INRA).

Pour cela, ce projet sur le territoire sud Meurthe-et-Moselle, visait à :

- Appréhender les motivations et les freins des agriculteurs vis-à-vis de la thématique ;
- Sensibiliser le secteur agricole pour, à terme, pouvoir intégrer la qualité de l'air dans les réflexions d'évolution des pratiques ;
- Communiquer auprès des citoyens et élus du territoire sur la thématique en général et la prise en compte de cet enjeu par l'agriculture.

Ce projet, d'une durée d'un an et demi, financé par l'ADEME s'est terminé en juin dernier.

Il a permis de produire des fiches pratiques qui présentent et illustrent des leviers pour garder l'azote dans son système en limitant les pertes dans l'air. Elles sont consultables sur le site internet de la CRA GE (<https://grandest.chambre-agriculture.fr/>).

ATMO GRAND EST

Un espace de gouvernance de la qualité de l'air

«ATMO Grand Est est l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air de la région.

Elle contribue à évaluer l'exposition des populations et des écosystèmes, et accompagne les acteurs du territoire pour la mise en œuvre des politiques de préservation de l'atmosphère», explique Jean-Pierre Schmitt, directeur adjoint d'ATMO Grand Est.

«L'innovation est aussi au cœur de son travail pour mieux associer et répondre aux attentes sociétales. ATMO Grand Est constitue un espace de gouvernance qui réunit tous les acteurs concernés et se base sur des valeurs de proximité, d'expertise, d'impartialité et de transparence», poursuit le responsable.

«De nombreux polluants réglementés sont surveillés dans tous les milieux : rural, urbain, proximité trafic et proximité industrielle, auxquels s'ajoutent des polluants d'intérêt émergent tels que les particules ultra fines, les produits phytosanitaires. Des outils de modélisation permettent d'étendre la



Jean-Pierre Schmitt : «Mieux connaître pour mieux agir dans une gouvernance».

connaissance à l'ensemble du territoire et d'évaluer les actions mises en place pour améliorer la qualité de l'atmosphère».

Approche globale

Pour Jean-Pierre Schmitt, «le monde agricole est un partenaire, avec qui nous entretenons des relations

constructives depuis déjà quelques années. L'approche globale Air Climat Énergie Santé qui nous anime nous a permis d'aborder de manière cohérente les contributions potentielles de la profession à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

Les produits phytosanitaires dans l'air, le stockage du carbone dans les sols, le rôle de l'ammoniac dans la formation des particules fines secondaires, l'impact de la pollution par l'ozone sur les productions agricoles sont autant de thèmes qui ont été abordés. Mieux connaître pour mieux agir dans une gouvernance partagée résume l'esprit dans lequel les collaborations sont menées. La région Grand Est par la diversité de son agriculture offre un important champ d'expérimentation et de démonstration pour accompagner la transition écologique en intégrant pleinement les enjeux de l'air et de l'atmosphère» conclut Jean-Pierre Schmitt.

METIER

EN LORRAINE Neuf agriculteurs sur dix lisent la presse agricole départementale. C'est le média incontournable.